



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

Direction générale Finances
Division Budget et contrôle de gestion

ECB-PUBLIC

Veuillez utiliser ce

lien <https://www.bankingsupervision.europa.eu/pdf/291fab8ddc7235156598/html/index.en.html> si vous souhaitez lire cette lettre dans une autre langue.

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ce courriel, car vous êtes le débiteur de redevance enregistré sur le portail en ligne <https://pasos.ecb.europa.eu/banklogin> de la Banque centrale européenne (BCE) créé pour les redevances de surveillance prudentielle.

Nous tenons à remercier les banques qui ont communiqué leurs facteurs de redevance à l'autorité compétente nationale concernée. Veuillez noter que vos données relatives aux facteurs de redevance sont désormais publiées sur le portail en ligne où vous pouvez les contrôler. Si vous estimez que les données sont incorrectes, nous vous invitons à adresser vos remarques à la BCE d'ici au 17 août 2017 à 18 heures à l'adresse électronique suivante : SSM-fee-enquiries@ecb.europa.eu. Par la suite, ces facteurs de redevance serviront au calcul de votre redevance annuelle de surveillance prudentielle pour 2017.

La BCE a procédé à une estimation des facteurs de redevance pour le petit nombre de banques qui ne les ont pas fournis, conformément à l'article 10, paragraphe 4, du règlement de la BCE sur les redevances de surveillance prudentielle

(BCE/2014/41) https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/legal/pdf/oj_jol_2014_311_r_0006_fr_txt.pdf. Nous attirons votre attention sur le fait que la non-fourniture des facteurs de redevance est considérée constituer une violation du règlement précité.

Si vous avez des questions au sujet de vos obligations, ou de tout autre point, concernant les redevances de surveillance prudentielle, la BCE se tient à votre disposition pour vous apporter l'aide nécessaire par courriel SSM-fee-enquiries@ecb.int. En outre, le site Internet de la BCE consacré à la supervision bancaire <https://www.bankingsupervision.europa.eu/organisation/fees/html/index.fr.html> contient des informations générales utiles sur les redevances de surveillance prudentielle.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Équipe de la BCE chargée des demandes d'information sur la redevance MSU

Banque centrale européenne
60640 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Courriel : SSM-fee-enquiries@ecb.europa.eu
Site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu